

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2002-475-007 R1</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>7 juillet 2004</b>	Page : <b>1/1</b>
	<b>Direction générale de l'aviation civile France</b>  <b>Edition du GSAC</b>	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>2002-475-007 édition originale</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EUROCOPTER</b>			Type(s) de matériel(s) : <b>Hélicoptères EC 155</b>		
Certificat(s) de type n° <b>86</b> Fiche(s) de données n° <b>159</b>					
Chapitre ATA : <b>32</b>		Objet : <b>Atterrisseurs principaux - Tuyauterie de frein de roues</b>			

### AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) 2002-475-007 qui est remplacée par la CN F-2004-099.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-7038 du 29 juin 2004.

### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**Edition originale** : Dès réception à compter du 18 septembre 2002  
**Révision 1** : 17 juillet 2004